

1^{ère}
Partie

Les Différentes Catégories : état des lieux

Chapitre 1 : Population active, emploi, chômage au Maroc

1) définitions et sources statistiques

Le chômage pose, en général, un problème de mesure et la définition des indicateurs retenus varient d'un pays à l'autre. Une organisation internationale, le B.I.T (Bureau International du Travail, basé à Genève) a proposé une définition commune à tous les pays. Le Maroc, notamment avec le HCP (Haut Commissariat au Plan - Direction de la statistique) s'inspire largement des recommandations internationales du BIT. Le BIT a élaboré des normes qui assurent la comparaison des statistiques de l'emploi et du chômage, dans le temps et dans l'espace. Ces normes répartissent la population en 3 catégories : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

Population active : elle est constituée de toutes les personnes des deux sexes qui constituent la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services, au sens des comptes nationaux ; elle comprend, d'une part les personnes pourvues d'un emploi (ou « actives occupées »), et d'autre part, les personnes actives en chômage.

- Définition de l'actif occupé : concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes

d'emplois irréguliers. C'est l'exercice d'un travail productif au sens de la comptabilité nationale quelle que soit sa durée et quel que soit le revenu qu'il procure. (Cas particulier : pour saisir l'activité professionnelle éventuelle de certaines femmes qui exercent en général une multitude de tâches qu'elles confondent parfois avec des travaux domestiques, il est demandé à cette femme qui se déclare spontanément inactive de décrire en détail son emploi du temps ; moyennant une nomenclature des activités à caractère économique, elle est classée active occupée ou inactive.)

- Définition du chômage : la population active en chômage est constituée des personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui recherchent activement ou passivement un emploi (cas par exemple de personnes qui ne cherchent pas activement un emploi à cause d'une promesse d'embauche). Selon le BIT, est reconnu comme chômeur celui ou celle qui remplit **4 conditions** : être dépourvu d'emploi (= être sans travail),

Être capable de travailler (capacité + disponibilité),

Chercher un travail rémunéré,

Être effectivement à la recherche d'un emploi (avoir pris les dispositions appropriées).

Attention : sont considérées comme chômeurs, les personnes « découragées par la recherche active », c'est-à-dire :

- Les personnes qui croient que le travail est non disponible dans leur lieu de résidence
- Les personnes déclarant ne pas avoir le niveau de formation ou de qualification ou d'expérience nécessaires pour accéder à un emploi
- Les personnes trop jeunes ou trop âgées pour être embauchées par des employeurs
- Les personnes qui ont un handicap personnel les empêchant de trouver un emploi
- Les personnes ayant une promesse d'embauche

- Les personnes attendant une réponse de l'employeur.
- Concept de sous-emploi : les personnes sans travail, ne disposant d'aucun système de soutien aux chômeurs, ne pouvant demeurer dans cette situation et devant se livrer à un travail pour survivre, même si celui-ci ne les occupe pas à plein-temps ou ne leur fournit pas un revenu leur permettant d'avoir un niveau de vie décent = situation de sous-emploi.

Une population active occupée en état de sous-emploi est constituée de 2 catégories :

- sous-emploi lié à la durée du travail
- autres formes d'emplois inadéquats.

Population active occupée en état de sous-emploi lié à la durée du travail: elle est constituée des actifs occupés âgés de 15 ans et + disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence pendant moins de 48h ; ne sont pas concernés les actifs occupés ayant arrêté pour cause de maladie, congé, en formation, ne voulant pas travailler davantage, ...

Autres formes d'emplois inadéquats: les actifs occupés âgés de 15 ans et + ayant travaillé plus que 48h et qui déclarent être à la recherche d'un autre emploi ou qui sont disposés à changer d'emploi pour l'une des 2 raisons suivantes :

- inadéquation de leur emploi actuel avec leur formation ou leur qualification
- insuffisance du revenu procuré par leur travail actuel.

Population inactive

Est considérée comme inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. Les personnes inactives sont classées selon la cause de leur inactivité (« type d'inactivité »). Les catégories suivantes sont distinguées :

- jeune enfant : toute personne âgée de moins de 15 ans n'exerçant pas un travail et ne fréquentant pas un établissement d'enseignement ou de formation

- écolier ou étudiant : toute personne dont la principale préoccupation est la fréquentation d'un établissement d'enseignement ou de formation
- femme au foyer : toute personne de sexe féminin âgée de 10 ans et plus dont l'occupation consiste à exercer des travaux ménagers pour le compte de son ménage
- rentier : toute personne dont la principale source de revenu est une retraite dispensée par l'Etat, le secteur privé ou une institution quelconque
- infirme ou malade : toute personne ne travaillant pas et ne cherchant pas à travailler à cause d'une maladie chronique ou d'une infirmité mentale ou physique
- vieillard : tout individu âgé de 60 ans et plus dont la vieillesse est la principale cause de son inactivité et qui ne peut être classé ni comme rentier, ni comme retraité
- autre inactif : toute personne âgée de 15 ans et + dont le type d'inactivité ne coïncide pas avec les modalités ci-dessus.

Ainsi sont définis les différents concepts (population active, population inactive, chômage).

En résumé,

- **population active** (ou offre de travail ou main d'œuvre), désigne toutes les personnes des deux sexes qui constituent la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services. Elle se compose de la population active occupée et de la population active en chômage.
- **Actifs occupés** (population active occupée ou emploi), il s'agit de toutes les personnes en âge d'activité qui se déclarent être pourvues d'une activité professionnelle au moment de l'interview. Le concept d'emploi utilisé se base sur l'exercice d'un travail productif au sens de la comptabilité nationale, quelle que soit sa durée et quel que soit le revenu qu'il procure.
- **Chômeurs** : sont chômeurs les personnes en âge d'activité qui, au moment de l'enquête, sont : sans travail + disponibles pour travailler + à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qu'ils ont pris les dispositions appropriées pour chercher un emploi.

A partir de là, nous pouvons calculer les principaux indicateurs utilisés

- **Taux d'activité** d'une catégorie de population : c'est le rapport entre la population active et la population totale de cette catégorie de population.
- **Taux de chômage** d'une catégorie de population : c'est le rapport entre la population active en chômage et la population active de cette catégorie de population
- **Taux d'emploi** d'une catégorie de population : c'est le rapport entre la population active occupée et la population totale de cette catégorie de population

Les sources : Haut Commissariat au Plan - Direction de la Statistique - Revue « Les Cahiers du Plan »

2) structure du marché du travail au Maroc

Les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire)

PIB par secteur	agriculture :	21,7%
	industrie :	35,7%
	services : 42,6% (2006)	

Maroc est un pays principalement agricole qui dispose d'une surface agricole utile (SAU) estimée à environ 9 500 000 hectares ce qui représente 95 000 km². Les principales productions agricoles du pays sont constituées par les céréales (le blé, l'orge et le maïs), la betterave à sucre, les agrumes (oranges, clémentines...), le raisin, les légumes, les tomates, les olives, et l'élevage. Mais la production céréalière en particulier et la production agricole générale restent très dépendantes des conditions et des aléas climatiques que rencontre le pays.

[A l'indépendance, le Maroc était un pays foncièrement agricole puisque près des 2/3 de sa population active masculine était employée dans le secteur agricole ; les $\frac{3}{4}$ de la population du pays en 1955 vivaient en milieu rural ; l'agriculture représentait alors 38% du PIB et s'étendait sur quelque 7 millions d'hectares]

Cf pages 154 à 161 « le Maroc possible » pour un historique de la politique sectorielle agricole.

La tendance globale à la baisse de la part de l'agriculture dans le PIB (entre 15% et 21% selon les sources) n'a pas été, dans le cas du Maroc, synonyme de développement et de modernisation comme ce fut le cas dans beaucoup de pays. Certes, l'agriculture et le monde rural ont progressé, l'agriculture s'est progressivement diversifiée et modernisée ; secteur essentiel de notre économie, elle employait en 2005, 40% de notre population active ; le PIB agricole a doublé malgré les fluctuations liées aux différentes sécheresses. Mais le PIB agricole par habitant est demeuré stagnant (n'oublions pas que la population a triplé). Les progrès de l'agriculture n'ont pas été suffisants pour réduire la pauvreté en milieu rural au cours de ces dernières années. En cause : la forte croissance démographique, les problèmes structurels liés au secteur, tel que l'émiettement de la propriété foncière, l'accès limité au financement, le retard de la mécanisation, l'analphabétisme élevé des agriculteurs, hommes et femmes (80% pour les femmes rurales !)

En cause également les limitations des échanges avec l'Europe et les marchés internationaux de plus en plus exigeants ; l'agriculture marocaine a été trop rapidement confrontée aux changements et aux exigences de la compétitivité globale

- Le Maroc a hérité du Protectorat une structure d'industrialisation essentiellement implantée à Casablanca et se concentrant sur les industries métalliques, mécaniques et électriques, l'industrie agroalimentaire et le textile.

Depuis l'indépendance, le Maroc s'est lancé dans d'importants investissements pour développer et doter le pays d'infrastructures industrielles de base. Le secteur industriel représente près de 28% du PIB (ou 35% selon les sources). Longtemps dominé par les industries agro-alimentaires, du textile et du cuir, le secteur industriel s'est diversifié rapidement grâce à l'essor des secteurs de la chimie et parachimie, du papier et des cartons, des équipements automobiles et de montage de véhicules, les services aux entreprises, l'informatique, l'électronique et l'industrie aéronautique.

(cf pages 161 à 165 « le Maroc possible »)

Population active par secteur	agriculture :	40%
	industrie :	15%
	services : 45% (2003)	

- Le secteur des services au Maroc est sans doute l'un des plus développés en Afrique du Nord. Les services sont très dynamiques grâce notamment au secteur du tourisme (hôtellerie, services touristiques, services de loisirs...), et aux secteurs bancaires et de la finance. Aujourd'hui Casablanca est le plus grand centre financier et industriel du Maroc et du Maghreb.

Au niveau de l'emploi, nous constatons le caractère inéluctable de la progression des services : la croissance économique entraîne la tertiarisation de la demande finale (cf la loi d'ENGEL)

Rappel : du côté de la consommation finale, la « loi d'Engel » implique qu'en situation de croissance du pouvoir d'achat, la demande des ménages porte successivement sur des biens primaires (réponse aux besoins de première nécessité), puis sur des biens secondaires, principalement issus de l'industrie (accès à la consommation de masse, logement, automobile), et enfin sur des biens « supérieurs » qui sont pour l'essentiel des services. Nous voyons cela dans notre pays, pas loin de nous, dans les campagnes, où les habitants de certains coins reculés vivent des situations dramatiques et en sont à assurer difficilement leur subsistance ; certains changeront de mode de consommation au fur et à mesure de l'accroissement relatif de leurs revenus lors d'une émigration dans et hors de nos frontières.

C'est le tertiaire avec les services marchands, non marchands et le secteur commercial qui est à l'origine de la création d'emplois. Le tertiaire est plus lié aux villes (et plus une ville est grande, plus les services offerts sont nombreux, d'où une grande concentration des services sur Casablanca).

Dans les pays développés, pratiquement 2/3 ou plus de la population active travaille dans les secteurs de service.

Maroc : Population active occupée selon le sexe et la branche d'activité économique

Branche d'activité économique	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture élevage pêche	2 341 887	41,4	461 469	34,2	2 803 356	40
Mines	51 207	0,9	2 424	0,2	53 631	0,8
Industrie et artisanat	661 449	11,7	363 398	27	1 024 847	14,6
Eau électricité énergie	40 703	0,7	3535	0,3	44 238	0,6
BTP	497 627	8,8	9999	0,7	507 626	7,3
Commerce	923 948	16,3	65 650	4,9	989 598	14,1
Transport et communication	199 948	3,5	11 110	0,8	210 484	3
Services	256 540	4,5	205 131	15,2	461 671	6,6
Administration publique, Education, Santé etc...	671 145	11,9	223 210	16,6	984 355	12,8
Autre	8 989	0,2	1 616	0,1	10 605	0,2
Total	5 652 869	100	1 347 542	100	7 000 411	100

Source : Direction de la Statistique

Cas des services aux entreprises (délocalisations)

Aujourd'hui et durant la période 1980-1995 le Maroc a réussi à tirer profit des mouvements de délocalisations en Europe occidentale. Dans ce phénomène là on peut mettre en évidence deux périodes bien distinctes :

- La première concerne les délocalisations dans le secteur du textile, et de la petite industrie de transformation.
- Et la seconde concerne les délocalisations dans les domaines de l'industrie des hautes technologies, de l'automobile, et des services (call center, services dédiés aux entreprises...)

Les principaux pays émetteurs de mouvement de délocalisation sont la France qui arrive largement en tête, suivie de l'Espagne, de la Belgique et de l'Italie. Mais aujourd'hui le Maroc doit faire face à des pays très compétitifs au niveau de l'absorption des flux de délocalisation, comme la Chine, les pays de l'Est, l'Inde, l'Égypte, ou encore la Turquie.

Le marché du travail urbain marocain est segmenté en deux marchés, le formel et l'informel, avec deux modes de fonctionnement distincts. Les fonctionnaires (gouvernement central et gouvernement local), les travailleurs dans les entreprises

publiques et ceux couverts par la sécurité sociale (CNSS) constituent le secteur formel. Le secteur informel correspond alors au reste. Des études ont montré que le marché du travail marocain urbain est fortement segmenté et que son fonctionnement est loin d'être compétitif. L'existence de ces deux segments perturbent le fonctionnement normal du marché du travail (par exemple, les salaires ne s'ajustent pas dans le secteur formel malgré un excès d'offre de travail + et le secteur informel n'absorbe pas tous les demandeurs d'emploi).

Le secteur informel joue un rôle important dans la création d'emplois. Les activités du secteur informel licite occupent une place importante dans la création d'emplois, la distribution des revenus et les modes de production et de consommation. Ces activités produisent des biens et des services pour des populations à faibles revenus, dans l'impossibilité d'accéder aux services et aux formes de redistribution de l'Etat. (cf « Maroc possible » page 174). Dans les villes et les rues, il y a un extraordinaire développement des petits métiers (concentration des artisans par métiers dans les médinas mais également sur les trottoirs face aux marchés, comme les plombiers ou les peintres) ; femmes de ménage, marchands ambulants, maçons,forment un tissu économique complet. Ces activités jouent un rôle très important dans le fonctionnement économique mais aussi dans la régulation sociale du pays : ce secteur informel représenterait 39% de l'emploi non agricole ! Près de 72% des unités de production sont dans l'informel, employant une main d'œuvre non salariée (textile, bois, cuir, construction, réparations de véhicules et de divers objets, commerce de détail, commerce ambulant, travail à domicile,)

L'urbanisation et l'exode rural, la migration, la crise de l'emploi formel et la situation sur le marché du travail, les politiques économiques défailantes sont à l'origine du développement de ces activités informelles. La montée de la précarité de l'emploi et la situation de dégradation du salariat ont permis le développement de l'informel. (Nécessité de double emploi pour les personnes en situation de salarié temporaire).

La pauvreté et les défailances du système éducatif jouent également un rôle (p. 175)

Chapitre 2 : comparaisons avec d'autres pays (2004 - en %)

Pays	Taux d'emploi	Taux d'emploi des femmes	Taux de chômage
UE	63,3	55,7	9,0
• Royaume-Uni	71,6	65,6	4,7
• France	63,1	57,4	9,7
• Espagne	61,1	48,3	11,0
Etats-Unis	71,2	65,4	5,5
Japon	68,7	57,4	4,8

Source : Eurostat et OCDE

Maroc (en 2005)	45,9	27,9	11,1
-----------------	------	------	------

Source : Haut Commissariat au Plan - Direction de la Statistique

Chapitre 3 : les transformations structurelles de l'emploi au Maroc

Ce n'est pas qu'une coïncidence, mais la rencontre du chômage et de l'économie mondialisée a, depuis 25 ans, modifié le travail, dans son contenu autant que dans ses statuts. Entre l'absence d'emploi, les contraintes nées de la compétitivité et l'introduction des nouvelles technologies, un nouveau paysage se met en place où la précarité et la flexibilité deviennent les maîtres mots avec, pour conséquence, l'évidence de la gestion de l'incertitude, qui constitue une perspective redoutable sur le terrain social. Le plein-emploi ne ressemblera pas non plus à ce qu'il était.

Les plus importantes transformations constatées sont les suivantes :

- 1) Répartition sectorielle de la force de travail (évolutions)
- 2) Développement du travail intérim.
- 3) Emplois et chômage (+ aspect genre)
- 4) Développement des emplois de service

1) Répartition sectorielle de la force de travail

Au Maroc, une part importante de la force de travail (autour de 55% en 2000, environ 40% aujourd'hui) est employée dans le secteur agricole. Cette proportion

est relativement élevée puisque dans les pays à revenu moyen, elle est d'environ 30%.

Les données sur la distribution par occupation de la force de travail dans les zones urbaines montre que l'emploi salarié domine, suivi par les travailleurs indépendants. En 2000, les salariés constituaient 61% de l'emploi total alors que les travailleurs indépendants ne représentaient que 24%. La majorité des salariés travaille dans le secteur urbain privé ; les emplois du secteur public (gouvernement central, autorités locales, entreprises publiques) représentent eux aussi une proportion assez importante de la force de travail occupée (environ 19,5%). Le reste des travailleurs sont des aides familiaux non rémunérés, des apprentis, des employeurs ou des travailleurs à domicile.

Le niveau d'éducation moyen de la force de travail est assez bas, puisque 55% des travailleurs ne possédaient, en 2000, aucun diplôme.

Même s'il y a eu des fluctuations annuelles marquées sur le marché du travail, les emplois salariés représentent de loin le principal type d'emploi au Maroc. (59,6% actuellement).

En ce qui concerne les emplois du secteur public : celui-ci représentait en 2000 environ 635 000 employés (non compris les militaires et le personnel des municipalités), soit 15 % de total de la force de travail ou 19,5% si l'on inclut les entreprises publiques. Actuellement, le secteur public emploie 894 355 personnes soit 12,8% de la population active occupée totale (sans les entreprises publiques).

2) Développement du travail intérim

- Distinction emploi typique/emploi atypique

Emploi typique, emploi salarié, CDI avec conventions collectives. Il permet l'identification et l'insertion sociale de l'individu. L'emploi typique relève d'un seul employeur et s'exerce sur un lieu de travail spécifique. Il procure l'essentiel du revenu du ménage.

Emploi atypique, Un emploi est atypique s'il ne respecte pas l'une des caractéristiques de l'emploi typique. L'atypicité de ces formes particulières

d'emploi porte sur la durée du contrat de travail et sur la durée du travail. Les emplois atypiques sont les emplois à temps partiels, les emplois à durée déterminée et l'intérim.

- Emploi précaire - Précarité : situation sociale d'une personne dont les revenus à venir sont marqués par une forte incertitude. Les emplois précaires correspondent à des contrats de travail dont la durée est limitée. Par exemple, un contrat d'intérim est atypique et précaire même s'il est à temps plein tandis qu'un emploi à temps partiel à durée indéterminée est atypique mais n'est pas considéré comme précaire.

La part des contrats à durée déterminée dans les recrutements est assez élevée. De même, l'intérim s'est développé à la faveur de la crise de l'emploi et le recours à cette forme particulièrement souple d'emploi s'est avéré être un moyen commode pour faire face aux fluctuations de l'activité. Quand la conjoncture faiblit, le volume du travail temporaire diminue ; quand l'économie paraît se redresser, la prudence des chefs d'entreprise les amène à embaucher d'abord des intérimaires. (Le secteur d'activité des agences d'intérim connaît des hausses annuelles régulières sauf lorsque la conjoncture est affaiblie).

3) Emploi et chômage - approche genre.

Comme dans de nombreux pays en développement, le chômage déclaré au Maroc est essentiellement un phénomène urbain. En 2000, le taux de chômage urbain a été de 21,4 % (contre 15,9 % dix ans avant en 1990) ; il était de 18,4 % en 2005 ; il est à 15,5 % en 2006. Les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement exposés au chômage dans les zones urbaines (16,6% en 2006, contre 30% en 1990).

Les différences entre les hommes et les femmes s'atténuent : en 2000, 26,7 % des femmes actives urbaines ont été au chômage contre seulement 19,9 % des hommes ;

Cf tableau du HCP. En 2006, même taux de 9,7% mais rapporté à des populations différentes.

Les femmes continuent à ne représenter que 22% de la force de travail urbaine et 27,1 % du total.

Le marché du travail au Maroc reflète une forte opposition homme-femme et dénote une forte discrimination dans le traitement du genre.

Une forte distorsion attestée par le fait que dans le cadre du statut d'actif occupé, on dénombre «une femme pour 3 hommes». Fortement discriminant, le chômage n'en demeure pas moins inégalitaire tant il est vrai que dans sa propension à vouloir participer à l'activité économique, la femme est notoirement minoritaire, qu'il s'agisse de postes d'emploi effectivement pourvus ou de recherche d'opportunités d'emploi pour les actifs en chômage.

Contrairement à la gènte masculine, les femmes souvent désarmées et découragées se livrent à un véritable parcours de combattant. En fait, cette inégalité démarre à l'origine du premier accès au marché du travail. Selon des statistiques fiables, «les garçons sont 1,8 fois plus nombreux que les filles à occuper un emploi». Cette flagrante disparité reste toutefois l'œuvre des dysfonctionnements du marché du travail.

Il est vrai que le taux de féminisation de la population active s'est légèrement amélioré de 1,5% grâce notamment à une plus large association de la femme rurale (3,3%) en 2004 (campagne agricole oblige). Mais côté ville, le statu quo persiste, la part urbaine du concours de la femme dans l'activité économique restant inchangée tout au long des deux dernières années.

Cette évolution ressort également dans les mesures du taux d'activité reflétant un recul pour la femme en milieu urbain contre une très légère amélioration de son implication dans les campagnes. Ce faible taux de féminisation de la population active pourrait être recherché dans le statut social de la femme. Celle-ci, non seulement subit moins de pressions sociales pour solliciter un accès au marché du travail mais trouve dans l'état matrimonial de la femme mariée un filet de sécurité qui la place «sous la responsabilité économique» de son conjoint.

Le rééquilibrage de l'égalité des chances entre hommes et femmes devant le marché du travail suppose de profondes mutations compte tenu de l'insoutenable décalage qui persiste entre les uns et les autres. «Les solutions, pensées hors d'un cadre plus global à l'image de la parité, sont en réalité l'expression de l'échec des politiques isolées d'intégration de la femme». (*Le Matin le 21-09-2005*)

Le taux de chômage a reculé en 2006, passant officiellement à 9,7% ; ce recul du chômage a profité essentiellement aux citoyens de moins de 45 ans, et tout particulièrement aux jeunes de 25 à 34 ans, aux citoyens diplômés et aux femmes.

Ceci s'explique en grande partie par l'amélioration des chiffres dans les services.

Dernières nouvelles (16/04/2007) : Devant le FMI, le ministre Mr Oualalou a donné un aperçu sur les bons résultats réalisés par l'économie marocaine en 2006, notamment un taux de croissance de 8,1 %, un déficit budgétaire de 1,7 % du PIB, un excédent du compte courant de près de 4 % du PIB et des réserves en devises couvrant 9 mois d'importation. Il a également cité le taux d'inflation qui n'a guère dépassé 3,3 %, le bon comportement des exportations, un taux d'investissement d'environ 30 % et un taux d'épargne de près de 33 %.

4) Développement des emplois de service.

Constats :

- la population active rurale et les actifs ruraux occupés évoluent presque au même rythme, quels que soient les résultats des campagnes agricoles.
- Dans le secteur secondaire, particulièrement les industries manufacturières, sont particulièrement exposées à la concurrence étrangère, et se voient contraintes d'intensifier leurs processus technologiques au détriment de l'emploi, et ce dans le contexte des dispositions de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) et ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette situation conjuguée à la faible croissance du secteur, s'est traduite par une hausse de la productivité apparente du travail dans ces industries, ce qui signifie qu'elles sont de moins en moins créatrices d'emploi.
- Le secteur des services marchands, quant à lui, a été **le principal générateur d'emploi au niveau urbain**, en employant plus de 60% des actifs occupés dans les villes. Ceci est favorisé par le fait que la mobilité de la main d'œuvre dans le

secteur des services rend le marché du travail dans ce secteur plus flexible et permet un accès plus facile de la main d'œuvre, particulièrement, celle qui ne possède pas de qualification d'autant plus que les entreprises y opérant sont souvent de type PME ne mobilisant que peu de capital.

Les Services comprennent, dans le secteur privé, les transports, les communications, les services financiers, le commerce de gros et de détail, la plupart des services « d'intérêt public », les différentes professions d'expertise (en matière de droit, de conseil et de comptabilité), les loisirs, les services de santé, etc. Dans le secteur public, ces « industries de service » incluent les différents services sociaux.

Enfin, les services comprennent également la gestion du personnel, les activités comptables, financières, juridiques, la maintenance, la recherche, la conception, l'entreposage, le marketing, les ventes, la distribution, la réparation et l'ingénierie. De telles activités peuvent représenter des fonctions à l'intérieur d'une entreprise intégrée (qu'elle soit industrielle ou de service) ou être effectuées par une société indépendante (cabinet expert comptable par exemple).

Le point commun entre ces différentes activités est qu'elles gèrent avant tout de la « matière grise », plutôt que des éléments physiques, pour créer leur valeur ajoutée.

Constatations :

- au cœur de l'économie des services, les grandes entreprises s'imposent, ce sont elles qui embauchent (surtout dans les pays occidentaux).
- les services représentent une réalité dynamique ; l'innovation y est très dynamique et l'imagination plus sollicitée dans des branches où règne une concurrence féroce !

Après cet état des lieux, nous allons aborder la 2^{ème} partie de notre cours, qui concerne les approches théoriques de l'emploi et du chômage et nous permettra de comprendre les déséquilibres du marché du travail.

